

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL FÉDÉRAL

(Du 30 août 1918.)

Le chargé d'affaires de Suisse en Italie, M. Hans de Segesser, docteur en droit, a reçu plein pouvoir de signer à Rome, sous réserve de ratification, la convention entre la Suisse et l'Italie concernant le chemin de fer électrique de Locarno à Domodossola.

(Du 3 septembre 1918.)

M. Hugh Mortimer *Gann*, précédemment vice-consul de Grande-Bretagne à Lugano, a été nommé vice-consul à Zurich et reconnu en cette qualité.

M. Th. Sidney *Hudson*, précédemment vice-consul de Grande-Bretagne à St-Gall, a été nommé vice-consul à Zurich et reconnu en cette qualité.

M. le Dr *Bachmann*, professeur des sciences commerciales à l'université de Zurich, a été nommé membre de la direction de la Banque nationale suisse, en remplacement de M. le Dr Adolphe Jöhr, démissionnaire.

M. Paul *Pettavel*, de la Côte aux Fées (Neuchâtel), médecin à Johannesburg (Afrique du sud), est nommé consul honoraire de Suisse à Johannesburg.

(Du 6 septembre 1918.)

Le Conseil fédéral a alloué au canton de Fribourg une subvention de 35 % des frais du remaniement parcellaire d'une surface de 38 ha, 9 a et 52 m² aux « Grands Marais », rière Attalens et Granges (devis : 22,900 francs; maximum 8015 francs).

Communiqué. Le Gouvernement allemand retire de la circulation les pièces de vingt-cinq pfennig en nickel. A partir du 1^{er} octobre 1918, ces pièces n'auront plus cours comme

moyen de paiement légal; toutefois, jusqu'au 1^{er} janvier 1919, elles pourront être échangées à leur valeur légale, aux caisses de l'empire et des Etats (Reichs- und Landeskassen), contre des billets de banque de l'empire, des bons de caisse de l'empire ou des bons de caisse de prêts, et aussi contre argent comptant s'il s'agit de montants inférieurs à un mark.

NOMINATIONS

(Du 3 septembre 1918.)

Département des postes et des chemins de fer.

Administration des télégraphes.

Section chancellerie et registrature. Secrétaire de II^e classe : M. Alexis Joset, de Courfaivre, aide de I^{re} classe à cette section.

(Du 6 septembre 1918.)

Département de l'intérieur.

Service des eaux.

Adjoint-juriste : M. le Dr Hans Trümpy, d'Ennenda, greffier du Tribunal, à Glaris.

Département de justice et police.

Bureau de la police centrale.

Commis de II^e classe : M. Charles Gisiger, de Hauenstein (Soleure), employé provisoire à ce bureau.

Département de justice et police.

Bureau de la propriété intellectuelle.

Commis de I^{re} classe : MM. Henri Riniker, de Habsbourg (Argovie), et Julius Stalder, de Ruegsau (Berne), commis de II^e classe à ce bureau.

Commis de II^e classe : MM. Jules Daniel Pahud, de St-Cierges (Vaud), et Paul Ruoff, de Hohentannen (Thurgovie).

Département de l'économie publique.

*Etablissement d'industrie laitière et de bactériologie
au Liebefeld-Berne.*

Assistants de I^e classe : MM. le Dr Walter Staub, de Berne,
et le Dr Otto Morgenthaler, d'Ursenbach, tous deux assis-
tants de II^e classe à cet établissement.

PUBLICATIONS

DES

DEPARTEMENTS ET D'AUTRES ADMINISTRATIONS DE LA CONFÉDÉRATION

Les ordonnances des communes de Heimberg et de Münchenbuchsee (Berne), ainsi que celle du canton de Genève concernant la protection des locataires sont approuvées.

Berne, le 6 septembre 1918.

Département suisse de justice et police.

Admission de systèmes de compteurs d'électricité à la vérification et au poinçonnage officiels.

En vertu de l'art. 25 de la loi fédérale du 24 juin 1909 sur les poids et mesures, et conformément à l'art. 16 de l'ordonnance, du 9 décembre 1916, sur la vérification et le poinçonnage officiels des compteurs d'électricité, la commission fédérale des poids et mesures a admis à la vérification et au poinçonnage officiels les systèmes de compteurs d'électricité suivants, en leur attribuant le signe de système mentionné :

Fabricant: *Compagnie pour la Fabrication des Compteurs et Matériel d'Usines à Gaz, Paris.*

Ⓢ
28 Ampère-heure-mètre à principe électro-magnétique pour courant continu; Type O'K Modèle R.

Ⓢ
29 Compteur à induction pour courant monophasé; Type A.C.T. 4.

Feuille fédérale suisse, 70^m année. Vol. IV.

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL FÉDÉRAL

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1918
Année	
Anno	
Band	4
Volume	
Volume	
Heft	37
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	11.09.1918
Date	
Data	
Seite	443-445
Page	
Pagina	
Ref. No	10 081 761

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.